

SALAIRES

APRES LA SIGNATURE, LA GUEULE DE BOIS !



Un accord salaires a récemment été signé dans la branche par un seul syndicat, la CFDT. L'accord prévoit une augmentation de 4% pour un premier niveau à seulement 1 603,28 €. Avec un score de représentativité d'un peu plus de 30%, sa signature a suffi pour conclure cet accord.

FO souhaite répondre à certains points du communiqué que la CFDT a publié suite à la signature :

NON, l'accord qui a été signé n'est pas une proposition réaliste ! Dans le contexte actuel d'inflation élevée, une proposition réaliste aurait été d'anticiper la revalorisation automatique du SMIC qui pourrait avoir lieu le 1^{er} mai, d'au moins 2%. En proposant seulement 0,16 centimes au-dessus du SMIC, l'accord sera obsolète avant son extension.

NON, l'accord n'assure pas 20 €, 30 € ou 40 € mensuels en plus sur les salaires !

Au-delà de ce calcul pour le moins approximatif, l'organisation signataire oublie qu'avec la revalorisation prochaine, les 5 premiers niveaux vont une nouvelle fois être en-dessous du SMIC...

NON, l'accord n'évite pas le tassement de la grille ! Un salarié qui rentre aujourd'hui dans la branche se retrouve rapidement bloqué au niveau 160 (1632,17 € avec le dernier accord). La contre-proposition de **FO** de supprimer les deux premiers niveaux de la grille aurait permis d'offrir aux salariés rémunérés au premier niveau de la grille une augmentation plus significative, et lutter véritablement contre le tassement de la grille.

NON, l'accord ne garantit pas d'augmentation du pouvoir d'achat pour les salariés ! En clôturant les négociations aussi rapidement, les salariés sont une nouvelle fois condamnés au SMIC. Si aucune autre organisation syndicale n'a souhaité y souscrire, c'est parce que cette revalorisation est faible, et que la grille sera très rapidement désuète.

Les salariés de la branche méritent mieux ! **FO** restera combative dans la branche sur le sujet des salaires et des classifications. Avec une revalorisation prochaine du SMIC, notre organisation ne manquera pas de mettre les organisations signataires de l'accord devant leurs responsabilités.

REJOIGNEZ FORCE OUVRIERE, rejoignez un syndicat engagé, libre et indépendant.

Bulletin à retourner **par courriel de préférence à : services@fecfo.fr**, par courrier à **FEC FO**
54 rue d'Hauteville - 75010 PARIS ou par tél : 01 48 01 91 95 • site : www.foprestataires.fr

J'adhère à Force Ouvrière Je souhaite avoir des informations

Nom et Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Mail personnel : _____ Téléphone : _____

Contact : Johnny FRANCHOIS

Signature

Tél : 06 31 86 80 41 • Mail : jfranchois@fecfo.fr

